



Direction Générale des Services

Direction des Territoires de l'Action Sociale

DTAS-Service Administratif et Budgétaire

Affaire suivie par : C. Berthon
Poste: 01 39 07 84 16

2012-CG-4-3701

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE C02 PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT
PERSONNEL ET SOCIAL DES JEUNES YVELINOIS**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE
DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES**

Code :	C 0202
Secteur d'intervention :	Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes
Programme :	Insertion des Jeunes
Données financières	CP 2012
Montant actualisé :	2 275 000 €
Montant déjà engagé :	2 166 817 €
Montant disponible :	108 183 €
Montant réservé pour ce rapport :	25 000 €

Proposition d'une subvention de 25 000 € à l'association LFM pour une action sur 3 axes : magazine emploi, ateliers radio et code emploi.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de subvention présentée par l'association à caractère social LFM, au titre de l'année 2012, qui concourt à la mise en œuvre des politiques sociales du Département. Cette action a fait l'objet d'un examen, sur le territoire sur lequel elle intervient, afin d'évaluer la pertinence et l'opportunité de cette disposition en fonction des orientations de la politique départementale.

Elle figure sur le tableau joint au rapport qui présente notamment la demande et la proposition chiffrée pour l'année 2012.

Cette structure intervient dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

L'association LFM met en place une action à Mantes la Jolie pour rapprocher les jeunes en recherche d'emploi du milieu de l'entreprise en créant un réseau d'acteurs et en donnant accès à de l'information.

Dans ce cadre, l'association propose une émission de radio une heure par semaine « le magazine emploi » (rediffusée deux fois dans la semaine) mettant en contact des spécialistes de la formation, de la recherche d'emploi et du droit avec les auditeurs et les jeunes.

Cette association met également en place des ateliers de formation radiophonique et audiovisuelle pour former des jeunes aux métiers du journalisme, de reporter, de monteur ou encore d'animateur radio.

Enfin, une action « code emploi » est développée, afin de préparer les jeunes aux différentes étapes d'un recrutement (candidature, entretien, premier jour dans l'entreprise...).

Pour l'année 2012, vingt bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans doivent être suivis pendant trois mois, sur les points suivants :

- coaching et maîtrise de l'expression,
- réalisation vidéo de CV mis en ligne sur le site internet www.code-emploi.com.

Si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :